

Compte rendu de la séance du 01 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 1^{er} mars, dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes DOUCHIN M. ; CANU-BERLEMONT A.; HENTRY M. ; HUARD A. ; Mrs GOULEY F., DELAHAYE L., ENOUF Y., BESNARD J., VILLIERE N. ; BAZEAU G. ; BEAUGEARD M. ; BRUNET G., CHESNEL G. ; FRANCOISE A. ; LALLEMAND P. ; MERCIER P.

Etaient absents : Mmes ANFRAY V., LEPOLARD S., MARIE E., Mrs LANDEAU T.

Etaient excusés : Mmes ACHABOUB S., LE FAUCHEUR G., SIDLER K. ; M. BAZIN J-L ; HERBINIERE N.

Etaient représentées : Mme ACHABOUB pouvoir à M. VILLIERE ; Mme LE FAUCHEUR pouvoir donné à Mme HENTRY ; Mme SIDLER pouvoir donné à Mme DOUCHIN ; M. BAZIN pouvoir donné à M. DELAHAYE

Secrétaire de séance : M. FRANCOISE Anthony

Délibération n° 2018/008 – Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par M. BARAY, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion 2017 de la commune de Dialan-sur-Chaîne dressé par M. BARAY, Receveur municipal.

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/009 – Vote du compte administratif 2017

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme HENTRY Marie.

1°. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	539 812.96 €
- Dépenses de l'exercice	467 697.57 €
- Recettes de l'exercice	603 059.12 €
- Résultat de l'exercice	135 361.55 €
- Résultat de clôture 2017	675 174.51 €

En section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	- 78 511.06 €
- Dépenses de l'exercice	238 082.60 €
- Recettes de l'exercice	200 196.86 €
- Résultat de l'exercice	- 37 885.14 €
- Résultat de clôture 2017	- 116 396.80 €

Restes à réaliser : 0.00 €

2°. **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4°. **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 16 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/010 : Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte administratif présente :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés 2016	539 812.96 €
- Résultat de l'exercice 2017	135 361.55 €
- Résultat de clôture 2017	675 174.51 €

En section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	- 78 511.06 €
- Résultat de l'exercice 2017	- 37 885.74 €
- Résultat de clôture 2017	- 116 396.80 €
- Restes à réaliser :	0.00 €
- Soit un besoin de financement	116 396.80 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068 (recettes)	116 396.80 €
-----------------------------	--------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2018 (compte 002) 558 777.71 €

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/011 : Vote du budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le BUDGET COMMUNAL 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

de **fonctionnement** à la somme de **961 389.00 euros**

et en dépenses et recettes d'**investissement** à la somme de **308 978.80 euros**.

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/012 : Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par M. BARAY, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement de la commune de Dialan-sur-Chaine dressé par M. BARAY, Receveur municipal.

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/013 : Vote du compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil d'administration siège alors sous la présidence de Mme HENTRY Marie.

1°. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	21 959.53 €
- Dépenses de l'exercice	14 239.39 €
- Recettes de l'exercice	17 187.81 €
- Résultat de l'exercice	2 948.42 €
- Résultat de clôture 2017	24 907.65 €

En section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	3 678.34 €
- Dépenses de l'exercice	4 261.25 €
- Recettes de l'exercice	3 009.67 €
- Résultat de l'exercice	- 1251.58 €
- Résultat de clôture 2017	2 426.76 €

Restes à réaliser

- Solde	0.00 €
---------	--------

2°. **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4°. **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 16 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/014 : Affectation du résultat 2018 du budget annexe Assainissement
--

Le conseil d'administration, constatant que le Compte administratif présente :

En section d'exploitation

- Un résultat de clôture de l'exercice 2016	21 959.23 €
- Un résultat d'exercice 2017	2 948.42€
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	24 907.65 €

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2016	3 678.34 €
- Un résultat d'exercice 2017	- 1251.58 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	2 426.76 €

- Un solde des restes à réaliser 2017	0.00 €
- Soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

Au compte 1068 (recettes) 0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2018

- Le solde au compte 002 (résultat reporté)	24 907.65 €
---	-------------

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/015 : Vote du budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement

Les membres du conseil d'administration **approuvent et votent** le BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 qui s'équilibre

- en dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de **38 208.12 euros** et
- en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **5 373.76 euros**.

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/016 : Achat licence IV

Monsieur le Maire informe qu'il a proposé une offre pour l'achat de la licence IV de la discothèque Le Sélect.

L'offre déposée est de 1 200 € sans frais, soit 1375 € environ avec les frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De confirmer** l'offre de Monsieur le Maire pour l'achat de la licence IV de la discothèque Le Sélect pour un montant de 1 200 € sans les frais ;
- **Dit que** cette somme sera imputée à l'article 2051 de la section investissement et que cette écriture sera intégrée à l'actif de la commune déléguée de Jurques ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018/017 : Accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose, afin d'accompagner Caroline Toutain le midi dans la surveillance de la cour, de créer un poste supplémentaire jusqu'à la fin de l'année scolaire ; une nouvelle organisation sera établie pour la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un **contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité** établi en application des dispositions de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; au grade d'**adjoint technique territorial**, à compter **du 12/03/2018 jusqu'au 06/07/2018** inclus ; pour une durée hebdomadaire de **6,62 heures/semaine** mensualisé ; à la rémunération de **l'indice brut 347 – IM 325**.

Pour : 17 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses

- **Faire-part :**
Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le faire-part de naissance de Garance, fille de Mme ANFRAY et rappelle que lors de la dernière séance M. MERCIER nous a transmis le faire-part de mariage de son fils Freddy.
- **Séance du 9 mars :**
Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il ne maintient pas la séance du Conseil Municipal prévue le 9 mars prochain.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées (proposition d'un calendrier pour l'année) :
Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées (proposition d'un calendrier pour l'année) :

- Les 2^e vendredi de chaque mois 19h30 : 13 avril – 18 mai – 8 juin
- si ce jour est férié ou dans un pont la réunion sera décalée d'une semaine

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures

Certifié conforme aux registres des délibérations
A Dialan-sur-Chaine, le 9 juillet 2018
Le Maire, Jean-Yves BRÉCIN